Image not found or type unknown

Nouvelles règles pour la donation-partage à partir du 1er juillet

Par **Roussille**, le **20/06/2012** à **11:55**

Bonjour,

Concernant la DONATION-PARTAGE; est-il vrai qu'à partir du 1er juillet le montant de l'abattement qui est pour l'instant de 159.325,00 euros, sera abaissé soit à 100.000,00 euros soit à 75.000,00 euros
Si l'abattement est abaissé à 100.000,00 euros, les droits seront de 156,23 euros.
Si l'abattement est abaissé à 75.000,00 euros, les droits s'élèveront alors à 3.781,40 euros.

Merci par avance pour votre assistance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés